

La mise en scène du *Dictionnaire de l'Académie dédié au Roy* (1694) : « dire d'avance » par la *Preface*

Claude Brévot Dromzée

Volume 32, numéro 1, printemps 1996

Le roman chevaleresque tardif

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036017ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036017ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Quand le dictionnaire de l'Académie est présenté au roi le 24 août 1694 par une délégation d'académiciens, un long travail de genèse prend fin. Comment expliquer cette attente de près de soixante ans depuis la fondation de l'Académie française ? C'est ce que se propose de faire l'auteur de la « Preface » — pièce à la fois délibérative et justificative d'une entreprise dont les prémices apparaissent dans d'autres textes.

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dromzée, C. B. (1996). La mise en scène du *Dictionnaire de l'Académie dédié au Roy* (1694) : « dire d'avance » par la *Preface*. *Études françaises*, 32(1), 129–137. <https://doi.org/10.7202/036017ar>

La mise en scène du *Dictionnaire de l'Académie dédié au Roy (1694): «dire d'avance» par la Preface*

CLAUDE BRÉVOT DROMZÉE

Le 22 février 1635 sont rédigés «Statuts et Reglements de l'Académie Française» signés d'abord par le cardinal de Richelieu puis — plus bas — par un certain Charpentier, sans doute le premier secrétaire du cardinal¹. L'article XXVI stipule : « Il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique sur les observations de l'Académie². »

Or ce n'est que 59 ans plus tard³, le 24 août 1694 — jour de la saint Barthélemy et veille de la saint Louis — que le

1. Denis Charpentier, né à Paris; il ne cessa — dès 1609 et jusqu'à sa mort (en 1647) — « de transcrire les lettres et les rapports (du cardinal) en imitant son écriture » (d'après le *Dictionnaire des biographies françaises*, sous la direction de Roman d'Amat, Prévest, Paris 1959).

2. D. Oster, *Histoire de l'Académie française*, Vialetay, 1970, p. IX.

3. Jusqu'à ce jour (l'édition actuelle — la neuvième — date de 1985, soit 50 ans après la précédente), le record de lenteur n'est pas battu, même si l'argument est toujours de mise : « Les doléances et les plaisanteries que suscitent les lenteurs du *Dictionnaire* sont presque aussi anciennes que l'Académie elle-même. » (M. Druon, « Préface » à la neuvième édition, Imprimerie Nationale, 1985, première phrase.)

Dictionnaire de l'Académie française sera présenté au roi. L'événement — non cité dans les *Registres de l'Académie* — est raconté dans le *Mercur* d'août en ces termes : « Enfin, Madame, toute la France va estre contente⁴. » Louis XIV remercie ainsi les académiciens, conduits par Jacques de Tourreil : « Messieurs voicy un Ouvrage attendu depuis longtemps. Puisque tant d'habiles gens y ont travaillé, je ne doute point qu'il soit tres-beau et fort utile pour la Langue⁵. »

L'impatience avec laquelle l'ouvrage est attendu (depuis 59 ans) souligne — c'est le moins que l'on puisse affirmer — la lenteur du travail académique. Comment expliquer ce qui *a priori* ne valorise pas l'institution ? C'est l'un des objets de la « Preface » (« *praefacio* = je dis avant ») ; n'est-ce pas la fonction principale, justifiant le retard pris sur l'engagement initial, pour prévenir les objections qui auront eu le temps de se manifester ?

L'auteur de la « Preface » a donc une double tâche : après « l'Épître au Roy » qui permet de dédier l'ouvrage au protecteur de l'Académie, la « Preface » expose d'une part les méthodes de travail et les choix faits par les académiciens pour la rédaction du dictionnaire, et d'autre part, elle permet de justifier la lenteur du travail comme « preuve » de la qualité du contenu. La « Preface » sert aussi à souligner l'originalité du *Dictionnaire* qui décrit une langue parvenue à un « état de perfection », thème académique par excellence sous le règne de Louis XIV.

Si « l'Épître au Roy » s'inscrit dans le genre épideictique par l'éloge du roi à travers celui de la langue française, la « Preface » appartient plutôt au genre délibératif par l'intention de convaincre, et s'apparente au genre judiciaire par la volonté de re-situer la publication du *Dictionnaire* dans un contexte difficile. Difficile pour des raisons internes (lenteur du travail académique, concurrence de Furetière) et externes (essoufflement du pouvoir, instabilité de la politique extérieure).

Les deux tiers de la « Preface » semblent être consacrés, après un court exorde montrant l'origine de l'ouvrage (1635), à la présentation du contenu. Serait-ce le premier dictionnaire de langue française ? C'est ce que veut prouver l'auteur,

4. Phrase citée par F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome IV, 1^{re} partie, p. 40.

5. J. de Tourreil (1656-1715) à la fois juriconsulte et littérateur, traducteur de Démosthène (*Harangue sur la paix*) ; il fut reçu à l'Académie le 14 février 1692 par F. Charpentier (1620-1702). C'est en qualité de directeur qu'il conduit la délégation chargée de remettre le *Dictionnaire* au roi. La phrase de J. de Tourreil est rapportée par F. Brunot, *ouv. cit.*, p. 40.

en affirmant d'emblée la supériorité de l'ouvrage sur les dictionnaires de langues anciennes : « Il a esté commencé & achevé dans le siecle le plus florissant de la Langue Françoisse. »

Ce postulat permet — au nom du « bel usage⁶ » — de montrer son originalité (« il ne cite point ») et de revendiquer ainsi toute la paternité de l'ouvrage (« plusieurs de nos plus celebres Orateurs & et de nos plus grands Poëtes y ont travaillé »). L'Académie — en tant que compagnie officielle habilitée à décrire la langue — est le seul lieu capable de produire « ce thresor inestimable ». Les enjeux sont d'autant plus importants que la gestation du « thresor » a été longue et laborieuse : le travail — avant l'arrivée de Colbert et l'initiative de ses jetons — avait été abandonné durant plus de vingt ans. À partir des années soixante-dix, il fallut encore plus de deux décennies pour avancer puis réviser la tâche. Les académiciens sont présentés à la fois comme des témoins de « l'usage » et comme les acteurs les plus aptes à « mettre la Langue Françoisse en estat de conserver sa pureté ». Ré-affirmation — derrière « l'usage » de la langue — de l'utilité des hommes de lettres.

La seconde originalité de l'ouvrage se rapporte à « l'arrangement des mots », disposés « par racines » : « C'est ce qui rend cette lecture plus agreable que celle des autres Dictionnaires qui n'ont point suivi l'ordre des Racines. » Notons que cette méthode restera expérimentale : la deuxième édition reviendra à une disposition classique et donnera une suite à la péroration de la présente édition : « L'Academie recevra avec plaisir tous les avis qu'on voudra luy donner et s'en servira dans les Editions suivantes de ce Dictionnaire. »

Si le choix de la disposition des mots et des registres de langue (pas de « termes d'emportement ou qui blessent la pudeur », pas de « mots nouvellement inventez », pas de « termes des Arts et des Sciences ») est ici justifié, c'est moins pour présenter l'ouvrage que pour aller au-devant de certaines objections, explicites avant la fin de cette première partie consacrée à la présentation du contenu, sous l'angle méthodologique : « Il est à craindre qu'en rendant compte au Public de son travail, quelques-uns n'accusent [l'Académie] d'avoir fait trop de cas, et de s'estre trop occupée de ces Minuties grammaticales qui composent le fonds du Dictionnaire. »

6. La règle de l'usage, dans la tradition de Vaugelas, exclut, parmi les mots, ceux qui ne prendraient pas pour « autorité la plus saine partie de la cour », Vaugelas (Claude Favre, seigneur de) *Remarques sur la langue française (1585-1650)*, éd. 1647, nouvelle édition A. Chassang, Paris, le Cerf, s.d. 2 vol., Introduction.

Les « minuties » seraient pour le vulgaire « des speculations frivoles et inutiles » et pour les sages de « profondes meditations qui les font penetrer dans l'artifice du plus merveilleux ouvrage de la Divinité⁷ ». L'auteur de la « Preface » reprend l'esprit de cette seconde affirmation et s'appuie sur deux exemples d'hommes de pouvoir et d'esprit à la fois (Jules César et Charlemagne) pour revendiquer la valeur du travail académique, appelé à traverser les âges et à être « encore plus utile à la Posterité ». Le rapprochement entre les deux formes de pouvoirs (politique et intellectuel) est à l'image de l'époque et des enjeux d'une structure telle que l'Académie : participer à l'hégémonie.

Il est d'autant plus facile à l'auteur de la « Preface » de reprendre l'esprit du texte cité précédemment qu'il s'agit sans doute du même académicien — François Charpentier — comme celui-ci l'affirme sans ambiguïté : « Je ne crois pas faire grand tort au corps entier de l'Academie en m'attribuant "l'Epistre" et la "Preface" de son *Dictionnaire* puisque j'en suis l'auteur⁸. »

Même s'il s'agit d'un travail à plusieurs mains, François Charpentier — académicien d'âge respectable (il a 74 ans en 1694 et est à l'Académie depuis l'âge de 31 ans) estime probablement qu'il est en droit d'assumer la paternité de cet exercice académique, en tant que doyen et que dernier représentant de cette génération d'académiciens entrés à l'Académie dans les années cinquante. À côté du nom de Charpentier figurent, dans les *Registres*, ceux d'autres académiciens qui auraient participé à la commission de travail : Racine (55 ans), Régnier-Desmarais (62 ans), Ch. Perrault (66 ans). Est-ce parce que leur âge était moins canonique que leur version ne semble pas avoir été retenue⁹? La rédaction de « l'Epistre » (notamment) et de la « Preface » furent donc l'objet d'une grande émulation au sein du corps académique. L'on comprend aisément combien la paternité de tels morceaux choisis pouvait être prisée dans un corps où la notion de mérite est réflexive : louer la langue, c'est louer le roi qui — en tant que protecteur de l'Académie — sait encourager

7. Extrait du *Discours prononcez à l'Academie françoise à la réception de M. de Callieres et de M. Renaudot*, le 7 février 1689, Paris, J. B. Coignard, 1689, in-12, p. 104. François Charpentier en est l'auteur.

8. *Carpentariana, ou Remarques d'Histoire, de Morale, de Critique, d'Erudition et de bons mots de M. Charpentier*, publié par Boscheron, Paris, N. Le Breton, 1724, p. 370.

9. Citons Régnier-Desmarais, alors secrétaire de l'Académie : « M. Charpentier, qui avoit aussi composé une autre Préface sur celle que j'avois laissée en partant entre les mains de l'Académie, obtint de faire imprimer la sienne », cité dans les *Registres de l'Académie française*, t. I, p. 331.

les flatteries les plus éloquentes. Si la « famille académique » existe, unie par le mérite, elle est aussi constituée d'individualités dont la rivalité s'exprime d'abord de manière oratoire. L'émulation fut si grande — exacerbée par les lenteurs préliminaires — que tout se joua en quelques mois avant la présentation du *Dictionnaire* au roi (24 août 1694).

Sans être en mesure d'affirmer la paternité totale de François Charpentier, notons que la reprise textuelle de certains passages de discours antérieurs (par exemple *Reponse à François de Callières et à l'abbé Renaudot*) dans la « *Preface* » est pour le moins troublante, d'autant qu'il s'agit d'éléments significatifs. C'est, d'autre part, comme si la « *Preface* » était préalablement annoncée (« dite à l'avance ») au sein de l'Académie, lors des discours adressés aux récipiendaires (les réceptions sont publiques depuis 1672).

Au vu de ces « coïncidences » et si l'on s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle François Charpentier serait l'auteur de la « *Preface* », il faudrait alors relire les discours de celui-ci (il reçut, entre 1671 et 1693, huit académiciens) pour les mettre en perspective avec la « *Preface* ». Il convient de garder à l'esprit l'un des deux objectifs assignés à l'auteur de la « *Preface* » : répondre aux reproches concernant la lenteur du travail. La re-lecture est donc légitimée par le fait que l'élaboration du *Dictionnaire* est au programme depuis plusieurs décennies.

Si la réception de Bossuet par François Charpentier — le 8 juin 1671 — ne donne lieu à aucun commentaire concernant le *Dictionnaire*, il n'en est pas de même le 12 juillet 1688, lorsque cet académicien reçoit Jean De la Chapelle. Charpentier loue le chancelier Seguier qui a « si souvent opiné sur l'explication et l'usage des mots de la Langue Française » ; c'est — au-delà du simple éloge — déjà une manière de montrer le fonctionnement démocratique et la qualité des méthodes de travail au sein de l'Académie. Procédé contraire à celui auquel a recouru Antoine Furetière, qui — selon François Charpentier — a agi seul, frauduleusement, et a pris de vitesse les académiciens (son *Dictionnaire* paraîtra en 1690¹⁰) ! Ainsi, quand le *Dictionnaire de l'Académie* est présenté au roi (le 24 août 1694), il y a exactement dix ans que le privilège de publier le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* a été insidieusement obtenu par Antoine Furetière en vue de produire un ouvrage susceptible de porter préjudice au dictionnaire officiel de

10. Son titre exact : *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts*, 3 vol. La Haye/Rotterdam, Arnout et Reiner Leers 1690, Préface de P. Bayle ; rééd. Paris S.N.L., *Dictionnaire le Robert*, 1978, Préface d'Alain Rey.

l'Académie. Ajoutons, pour en terminer avec « l'affaire Furetière » la mention de deux faits en rapport avec la « Preface ». D'abord c'est F. Charpentier lui-même que « l'academicien perfide¹¹ » contacta pour arracher — par ruse — ce nécessaire privilège ; de plus, le roi — auquel s'adressa Furetière dans une « Épître dédicatoire » — ne fut pas prompt à le condamner, engageant d'abord « l'Academie à luy pardonner sa faute et à le restablir » . La péroraison de ce discours du 12 juillet 1688 fait figure — comme d'autres discours plus tard — d'annonce publique d'une parution imminente : « ce riche et elegant Dictionnaire qui sera l'admiration de nostre siecle & des siecles à venir. [...] Venez donc, Monsieur, nous aider à finir cet excellent Ouvrage qui soustiendra dignement la longue attente qu'on en a euë [...] ce travail finira et finira bien-tost ».

On peut se demander si le 7 février 1689 — lors de la double réception de François de Callières et de l'abbé Renaudot — François Charpentier avait déjà pensé la « Preface » qu'il imposerait vraisemblablement aux autres academiciens et qui figurerait au seuil de la première édition du *Dictionnaire de l'Academie Française*. On pourrait le supposer puisque plusieurs passages préfigurent ce texte¹². Donnons un seul exemple :

Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs et les Poëtes l'employent. Par ce moyen elle embrasse [ce qui comprend] tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l'Elegance du discours. Elle definit les Mots les plus communs [elle a donné la Definition de tous les mots communs] de la Langue, dont les Idées sont fort simples, ce qui est infiniment [et cela est beaucoup] plus mal-aisé que de definir les Mots des Arts et des Sciences dont les Idées sont fort composées.

L'application concrète qui suit est la même (définir « voir » plutôt que « telescope »). Deux autres passages aussi significatifs (« l'Ouvrage est à la fois unique et excellent : il émane d'un corps d'élite ») pourraient être cités, de même pour les allusions à Jules César et à Charlemagne. C'est là la preuve de la longue gestation du *Dictionnaire*, « publié »

11. « Réponse de Monsieur Charpentier au discours prononcé par Monsieur De la Chapelle le jour de sa réception », (le 12 juillet 1688), in *Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie, dans leurs réceptions et en d'autres occasions, depuis l'establissement de l'Académie jusqu'à présent*, Paris, J. B. Coignard, 1688, p. 539. La citation qui suit est empruntée elle aussi à ce discours.

12. Entre crochets figurent les « écarts » relevés dans la « Preface ».

(rendu public) bien avant le 24 août 1694, par l'un des académiciens les plus assidus¹³. À l'emploi du futur dans le discours du 12 juillet 1688 succède (sept mois plus tard) le présent de l'indicatif, annonçant l'imminence de la publication : « C'est sous les auspices de ce Père de la Patrie que l'Académie acheve ce fameux Dictionnaire, dont on ne peut assez louer la beauté & l'utilité¹⁴. »

L'ultime épisode du « feuilleton » proclamant de nouveau la publication du *Dictionnaire* (il « vient d'estre achevé ») figure dans le dernier discours que Charpentier adresse aux académiciens nouvellement reçus. Il s'agit de La Bruyère et de l'abbé Bignon, reçus le 15 juin 1693. On sait alors que « le Dictionnaire [...] est un Thresor inestimable pour les Estrangers et pour la France mesme. C'est l'Ouvrage cheri de l'Academie¹⁵ ».

Cette utilité sera soulignée à la fois dans l'exorde et la péroration de la « Preface » :

Le Dictionnaire de l'Academie ne sera pas moins utile, tant à l'esgard des Estrangers qui aiment nostre langue, qu'à l'esgard des François mesmes qui sont quelquefois en peine de la veritable signification des mots ou qui n'en connoissent pas le bel usage, & qui seront bien aises d'y trouver des éclaircissemens à leurs doutes [...] elle recevra avec plaisir tous les avis qu'on voudra bien luy donner, & s'en servira dans les Editions suivantes de ce Dictionnaire, afin de le rendre plus utile & de respondre plus dignement à l'attente du Public.

Le 15 juin 1693, Charpentier — s'adressant plus spécialement à l'abbé Bignon — affirme que « la langue Française [est] parvenue aujourd'huy au dernier degré de sa perfection, sous le regne de Louis le Grand, qui est l'Alexandre et l'Auguste de la France ».

Il est évident — l'auteur le rappelle dans la péroration de la présente édition — que l'ouvrage qui « a esté commencé & achevé dans le siecle le plus florissant de la Langue Française » est « en estat de conserver sa pureté » et de « contribuer à la Perfection de la Langue ».

13. D'après les *Registres de l'Académie française 1672-1793* (Didot, 1895-1906, tome 1 : 1895), on peut estimer, en ce qui concerne F. Charpentier, sa présence aux séances tenues à l'Académie — pour l'année 1678 par exemple — à un taux de 98,7% !

14. *Discours prononcez à l'Academie françoise à la reception de M. de Callieres et de M. Renaudot le 7 fevrier 1689*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, in-12, p. 110.

15. *Discours de M. Charpentier, prononcé à l'Académie françoise, le lundy 15 juin 1693, à la reception de M. l'abbé Bignon et de M. de La Bruyère*, s.l.n.d., in-4°, p. 34.

«L'Académie auroit souhaité de pouvoir satisfaire plutôt l'impatience que le Public a tesmoignée de voir ce Dictionnaire achevé», écrit le rédacteur de la «Preface» dans le dernier tiers du texte (page 7). Après la présentation du contenu, il répond directement aux éventuels reproches concernant le retard pris sur l'engagement initial. L'argumentaire met en jeu des raisons de différents types: d'abord externes, purement structurelles (lenteur administrative pour l'enregistrement des statuts, absence d'une «Maison pour y tenir ses Conférences» entraînant un manque d'assiduité), mais aussi internes, d'ordre méthodologique (refonte des propositions de Vaugelas, fonctionnement démocratique): «tous ceux qui composent [l'Académie] disent successivement leur avis sur chaque mot & ou la diversité des opinions apporte nécessairement de grands retardemens»: *Preface*, p. 8). L'habileté de l'auteur consiste à retourner l'argument en faisant de la lenteur un label indispensable de qualité: «C'est en cela que la lenteur du travail d'une Compagnie est avantageusement récompensée par l'autorité de ses Décisions.»

L'allusion nominative à Colbert — anecdote que reprendra Maurice Druon¹⁶ — va au-delà de l'éloge (après celui du chancelier Séguier et de Louis XIV) pour cautionner — comme l'affirme la péroraison — «l'Attention et l'Exactitude que l'Académie apportoit à la composition de ce Dictionnaire», valeurs sous-tendues par l'indispensable lenteur.

Pourquoi s'intéresser à un texte dont la fonction consiste à s'effacer pour «dire» ce qui suit? «Dire le contenu qui suit», c'est déclarer le sujet. C'est aussi, comme l'affirme Descartes dans une lettre adressée à l'abbé Picot¹⁷, montrer quel dessein l'auteur peut avoir en l'écrivant et quelle utilité on peut en tirer. La notion d'utilité — application de «l'usage» — apparaît à la fois dans l'exorde et la péroraison de cette «Preface»: «le Dictionnaire de l'Académie qui ne sera pas moins utile tant à l'esgard des Estrangers qui aiment nostre

16. «Le premier à s'y montrer sensible, comme tout ministre l'est aux dires de l'opinion, fut Colbert. Il appartenait à la Compagnie, sans que ses charges lui permissent d'y paraître souvent. Il y vint pourtant un jour dans l'intention de hâter ses confrères. Mais quand il eut constaté le temps qu'il fallait pour définir correctement un mot, et la diversité des savoirs que cet exercice requérait, il s'en retourna en disant: "je vous laisse à votre train". Et comme il était bon ministre, il fit payer des copistes pour faciliter le labeur», «Préface» à la neuvième édition, *ouv. cit.*

17. Descartes, *Œuvres philosophiques (1643-1650)*, éd. Garnier (1973), t. III, p. 769. Référence citée par A. Compagnon, *La Seconde Main ou le travail de la citation*, Seuil, 1979. Les pages 341-346 (entre autres) éclairent de manière magistrale toute étude sur les préfaces et, par voie de conséquence, l'originalité de celle-ci.

langue [...] afin de le rendre plus utile et de répondre plus dignement à l'attente du Public ».

Quant « au dessein de l'auteur », il semble *a priori* plus délicat de le reconnaître dans la mesure où il s'agit d'une œuvre collective, émanant d'un corps uni par le mérite et par la gloire d'être sous la protection de Louis XIV. C'est pourquoi l'anonymat prévaut. Mais la preuve de l'empreinte individuelle est là. Tissée d'un certain nombre de réminiscences précises (ébauches de préfaces à la « *Preface* »), cette « *Preface* » est en quelque sorte signée : publiquement et à quatre reprises (dont deux sont des doubles réceptions), François Charpentier fait très nettement allusion au *Dictionnaire*, aux thèmes de la « *Preface* » dont certains seront textuellement repris (à partir du discours du 7 février 1689). Le dessein de l'auteur qui ne « s'adresse pas à n'importe quel lecteur¹⁸ » apparaît donc en filigrane, annoncé en un lieu qui en garantit à la fois la valeur et la légitimité. Le corps académique faisant autorité en ce lieu, la « *Preface* » revêt un caractère stratégique, répondant par la justification à l'attente du *Dictionnaire*. Il s'agit là de la première pierre d'un édifice colossal et toujours en chantier dont l'intérêt historique et linguistique est indéniable : les académiciens se définissent aujourd'hui comme « les greffiers de l'usage ». La « *Preface* » constitue ainsi une sorte de référence, à la fois pour les autres dictionnaires de l'époque¹⁹ et pour l'esprit de l'institution²⁰.

18. A. Compagnon, *ouv. cit.*, p. 343.

19. La « *Preface* » à la seconde édition du *Dictionnaire universel de Furetière* (revue, corrigée, augmentée par Basnage de Bauval, 1701) commence ainsi : « Cette seconde édition n'a pas besoin d'une longue préface. Il seroit superflu de discourir sur l'utilité d'un Dictionnaire en général [...] le sujet est épuisé par la "Préface" qui a été mise à la tête de la première édition et par celle dont Messieurs de l'Académie ont orné leur *Dictionnaire*. »

20. « Le *Dictionnaire* de l'Académie est celui de l'usage, simplement et suprêmement, le dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres. Telle est l'ambition, mesurée mais persévérante, qui guide les académiciens français. » (M. Druon, *ouv. cit.*)